

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Pour utiliser les fruits

Journal de la société statistique de Paris, tome 60 (1919), p. 94-95

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1919__60__94_0

© Société de statistique de Paris, 1919, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V

VARIÉTÉ

POUR UTILISER LES FRUITS

En avril 1916 le *Journal de la Société de Statistique* a publié quelques chiffres concernant la production fruitière et les moyens de l'utiliser. Peut-être n'est-il pas sans intérêt d'y ajouter les indications suivantes sur un point de détail quoique l'année courante ne soit pas favorable à une expérience pratique de cet ordre.

La presse allemande (*Berliner Tageblatt* du 1^{er} mai 1918) signale l'existence d'une

(1) Census of the Virgin Islands of the United States, 1917, Bureau of the Census Washington, 1918 (2 cartes, 15 illustrations).

« Société coopérative pour les fruits sauvages ». Fondée en juin 1917, cette entreprise a pour objet de recueillir, centraliser et vendre, non seulement les fruits mais tous les végétaux comestibles poussant à l'état sauvage et de faire baisser les prix des fruits et légumes en assurant à la population de nouveaux moyens d'approvisionnement. Cet exemple — si vraiment il fait ressortir des résultats pratiques — pourrait intéresser des pays beaucoup plus favorisés que ne l'est l'Allemagne quant au climat et quant à la production fruitière. Les privations de la guerre ont montré que beaucoup de substances négligées jusqu'ici méritaient d'être utilisées, et de ce nombre sont divers produits spontanés du sol (marrons, faines, algues, orties, genêts, lichen, mâche, mûres, etc.). Il s'en trouve parmi eux dont la valeur alimentaire est au moins égale à celle des fruits et légumes cultivés. Concernant ces derniers aussi une nouvelle société de cueillette, centralisation et vente pourrait rendre des services eu égard à la quantité qui s'en perd parce que nul ne songe à les utiliser. Cependant de grands progrès ont été accomplis depuis deux ans par la création de sécheries et confitureries; notamment en Normandie et en Bretagne où les excédents de pommes se trouvent ainsi, en partie, sauvés du gaspillage. Il est bon de signaler aussi les progrès réalisés dans l'emploi des farines de châtaigne et de soja. Le ministère du Commerce français a cherché à organiser la cueillette des fruits par les enfants des écoles. Une statistique des résultats obtenus serait instructive, au bout de quelque temps.

En Allemagne même les débuts sont encore trop récents pour que l'on puisse juger déjà du succès. Dès le commencement de la guerre, il est vrai, les autorités municipales, entre autres, avaient provoqué une propagande en faveur de la récolte de produits sauvages, mais il fut déployé alors plus de zèle que de méthode, en sorte que l'on substitua un gaspillage à un autre : les prés furent piétinés, les arbres et arbustes endommagés; certains fruits furent cueillis avant maturité suffisante; d'autres, une fois cueillis, pourrissent chez les récoltants parce que ceux-ci n'en avaient pas l'emploi immédiat, ne savaient pas en assurer la conservation et ne trouvaient pas, d'autre part, un marché préparé pour la vente ni un autre débouché organisé d'avance.

La nouvelle société paraît reposer sur des bases plus sérieuses. C'est une coopérative par actions. Elle s'est mise en relations avec 2.500 groupes locaux de collecte et avec le Service impérial du ravitaillement en légumes et fruits, de manière à assurer aux produits un enlèvement rapide et une destination utile. N'importe qui peut adhérer à cette coopérative : la seule condition à remplir est d'accepter les directives des chefs de récolte. C'est à eux que l'on doit apporter les quantités cueillies dont on ne fait pas usage pour soi-même. Ils les paient d'après un tarif, puis les font parvenir à des préposés qui les centralisent et les transmettent aux magasins de la coopérative; celle-ci se charge de l'emploi et de la vente avec ristourne à ses membres.

E. B. D.